

**2017\_CT2\_196**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accès à coût maîtrisé**

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 11 mai 2017

04\_1\_01

### ■ Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts sur le Territoire du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, depuis 2009, un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien a été mis en place sur le Pays d'Aix.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- une aide à la personne de 4 000€ ;
- une aide plafonnée à 4 000 € versée à tout organisme bancaire qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » pouvant atteindre 25 000€ sur 12 ans. Cette aide permet le financement, en amont, des intérêts à percevoir par l'organisme bancaire. Le montant de ces intérêts est calculé sur la base du taux de swap amortissable « FGAS » (Fonds de Garantie de l'Accession Sociale). Ce dernier est publié chaque trimestre. Il permet le calcul de la subvention à verser et constitue un « taux de référence ».

Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire du Territoire du Pays d'Aix.

Ces deux types d'aides, non cumulables entre elles, sont attribuées aux primo-accédants répondant aux critères d'éligibilité définis par la Communauté du Pays d'Aix.

Les bénéficiaires doivent notamment :

- Ne pas être propriétaire de leur résidence principale depuis au moins deux ans ;
- Acheter un bien au titre de leur résidence principale sur l'une des 36 communes du Pays d'Aix ;
- Respecter les plafonds de ressources du Prêt Accession Sociale (PAS) en vigueur (revenus fiscaux de référence de l'année n-2) ;
- Être issus en priorité du parc locatif social (public ou privé conventionné social).

Quel que soit le dispositif, les fonds seront débloqués sur présentation obligatoire de l'acte authentique ou de l'attestation de vente.

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer :

- 27 aides directes à la personne, soit un montant de 108 000 euros ;
- 10 prêts bonifiés au Crédit Foncier, soit un montant maximum de 40 000 euros.

Toutes les aides proposées à l'approbation du Conseil de Territoire sont décrites dans les tableaux annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.312-2-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015\_A252 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 12 novembre 2015 relative au dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 20 avril 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'accession à coût maîtrisé est une des priorités du Territoire en matière de politique locale de l'Habitat.

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant total de 108 000 euros par le Pays d'Aix dans le cadre des aides directes à la personne aux 27 primo accédants mentionnés dans le tableau ci-annexé par le biais de leurs notaires.

**Article 2**

Est attribuée une subvention globale maximale de 40 000 euros au Crédit Foncier pour la mise en œuvre de 10 prêts bonifiés, correspondant au projet d'acquisition des accédants cités dans le tableau ci-annexé.

**Article 3 :**

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

**Article 4 :**

Ces subventions seront prélevées sur la ligne 2915 (553-20422) qui présente les disponibilités nécessaires.

**DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION**  
Aides proposées au Conseil de Territoire du 11 Mai 2017

AIDES DIRECTES A LA PERSONNE : 27

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
M. DUBARRY - Mme ANDOLFI	Résidence la Mazarine Bât L avenue Louis Amouriq	Aix-en-Provence	Neuf	C	Appartement	T4	Maitre BALIQUE CASTEREZ
Mme MAILLET -	3060 avenue Fortune Ferrinin Domaine de St Jean	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maitre DUTREVIS
M. BAYON DE NOYER - Mme SOLIMENA	44 avenue de Solari Le Clos des Fleurs bât A1	Aix-en-Provence	Ancien	E	Appartement	T4	Maitre DAVID
Mme BERNAERT -	Résidence « Antares » rue Pierre Ambroggianni La Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maitre COURANT
Mme TOULEMONDE -	140 avnue de Copernic Les Hauts de Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	C	Appartement	T3	Maitre GOUBARD
Mme BART -	Résidence La Beauvalle 6 rue Frédéric Rosa	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appart	T4	Maitre GIRAULT
Mme LU - M. LU	Chemin de l'Espéro	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Maison	T5	Maitre LASSIA
M. CHAREYRE -	Résidence les Lucioles bât A2 Avenue des Tamaris	Aix-en-Provence	Neuf	C	Appartement	T3	Maitre FERAUD
M. JEHAN - Mme MAHE	Chemin de la Bosque d'Antonele lot B	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maitre EYROLLES ANDRE
M. LENOIR - Mme TUTZO	Lotissement de la Tuilere lot 7 chemin de sauvecanne	Bouc-Bel-Air	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maitre HUS
Mme STOLTZ - M. STOLTZ	23 Avenue de Provence	Fuveau	Neuf	C	Maison	T4	Maitre JAUME
M. N'GUYEN - Mme N'GUYEN	21 avenue de Provence	Fuveau	Neuf	RT 2012	Maison	T3	Maitre COURT PAYEN
Mme GARCIA -	Route de Mimet	Gardanne	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maitre CAPRA
Mme BALBIS - M. BALBIS	35 chemin de l'Oratoire de Bouc	Gardanne	Neuf	BBC 2005	Maison	T3	Maitre DURAND
Mme BILLERA -	Domaine les Hauts de Bellepiere Résidence les Terrasses du Génois	Les Pennes-Mirabeau	Neuf	RT 2012	Appartement	T5	Maitre RUSSO
Mme BEAUTE - M. BEAUTE	Les Hauts de Bellepiere Les Terrasses des Voiles	Les Pennes-Mirabeau	Neuf	RT 2012	Appartement	T4	Maitre RUSSO
M. GIAFAGLIONE -	Domaine d'Opale 1 chemin de la Tuilerie	Les Pennes-Mirabeau	Neuf	RT 2012	Appartement	T4	Maitre BARBEROUX
Mme BENIMELIS - M. GUES	Chemin de la Tuilerie Domaine d'Opale	Les Pennes-Mirabeau	Neuf	RT 2012	Appartement	T4	Maitre MOULIN
M. STAALI - Mme QUAY	77 avenue de la République	Meyrargues	Ancien	D	Maison	T4	Maitre BOYER
M. MOULET - Mme CARLES	5 Les Bastides Blanches	Pertuis	Ancien	D			

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017-012\_196-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

**DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION**  
Aides proposées au Conseil de Territoire du 11 Mai 2017

Mme CLAUDE - M. KALER	Le Beaugenoy 511 rue Bonnemaison	Pertuis	Ancien	D	Appartement	T3	Maitre ESMIEU
Mme WALTER - M. WALTER	Lieu dit Sainte Croix parcelle 15	Peynier	Neuf	RT 2012	Maison	T5	Maitre JAUME
Mme CHALAL -	avenue Louis Alard	Rousset	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maitre DAVID
Mme CANAL - M. JOUVIN	11 Lotissement Collet Redon 2 rue Roumanille	Rousset	Neuf	B	Maison	T3	Maitre DAVID
Mme BOUHAFS -	Collet Redon 2 Villa n°8	Rousset	Neuf	C	Maison	T4	Maitre SANTELLI
Mme BROSSEAU FOURBIL - M. CERDAN	329 chemin de marseille	Trets	Ancien	D	Maison	T3	Maitre CHARRIAUD
M. DE MARCO - Mme DE MARCO	Résidence « Les Olympiades » Avenue Font de Segune	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maitre RAYBAUDO

**PRÊTS BONIFIES : 10**

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Type	Typologie	Etiquette
M CULLARD	Le Petit Nice, route de Vauvenargues	Aix en Provence	Neuf	Appartement	T4	C
M Mme BOUCHENAK	Voie de Bompertuis maison n°7	Gardanne	Neuf	Maison	T4	RT2012
M Mme BENCHOHRA	Voie de Bompertuis maison n°6	Gardanne	Neuf	Maison	T3	A
Mme HARREAU	Résidence Les Ombrages bât 2 avenue Jules Ferry	Gardanne	Neuf	Appartement	T3	C
M MONTI	Résidence Clos St Pierre 52 avenue Pierre Briossolette	Gardanne	Ancien	Appartement	T3	D
M GAUTHIER Mme TEMPLIER	72 avenue de la République	Meyrargues	Neuf	Maison	T4	C
M – Mme EL HJIEJ	Le Clos Finel n°2B Lieu dit le Clos des Monges	Pertuis	Neuf	Maison	T4	RT2012
M DENTROUX	Le Pigeonnier lot 4 Chemin de la Badanisse	Peynier	Neuf	Maison	T4	RT2012
M BUCHY Mme BARONI	Le Pigeonnier Chemin de la Badanisse	Peynier	Neuf	Maison	T4	RT2012
M LEMOINE Mme GOMES	Les Vendemiaires 12 rue Christian Huygens	Vitrolles	Neuf	Maison	T4	C

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_196-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_196-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017